



Grand âge et autonomie : les pharmaciens au service de la santé des séniors

n° 5

Juin 2019

Le mot de la Présidente



A l'issue de 4 mois de concertation, Dominique Libault a remis à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ses 175 propositions en matière de vieillissement et dépendance.

La présence des 74 115 pharmaciens en tous points du territoire leur permet d'être d'ores et déjà des acteurs qui accompagnent les personnes âgées au quotidien : gestion des sorties hospitalières, réalisation de bilans de médication pour les personnes âgées polymédiquées, pharmaciens référents intervenant dans les EHPAD,...

Dans une logique de parcours et de coopération interprofessionnelle, préconisée dans le rapport Libault, ce maillage pourrait encore être mieux valorisé, notamment en matière de repérage à l'officine des signes de fragilité chez un patient. Ils peuvent accompagner la mise en place de dispositifs de soutien pour les patients en situation de fragilité à domicile, au travers de la préparation des doses à administrer ou de

l'installation du matériel de maintien à domicile. Les bilans partagés de médication effectués par les pharmaciens pourraient être systématiquement intégrés aux plans personnalisés de santé (PPS). Ces PPS sont réalisés dans le cadre de l'expérimentation PAERPA (personnes âgées en risque de perte d'autonomie) qui vise à coordonner et mobiliser les acteurs de la prise en charge sanitaire et médico-sociale. Enfin, les pharmaciens pourraient utilement contribuer au renforcement de la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des établissements de santé et médico-sociaux, notamment grâce au Dossier pharmaceutique.

Cette cinquième lettre institutionnelle vous présente les actions déjà engagées et les propositions des pharmaciens en lien avec le plan « Grand âge et autonomie », en vue du projet de loi qui sera présenté à l'automne prochain en Conseil des ministres.

Carine WOLF-THAL
Présidente du Conseil national
de l'Ordre des pharmaciens

DES EXPÉRIMENTATIONS MOBILISANT LE RÉSEAU DES PHARMACIENS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE

Renforcer la coopération interprofessionnelle et les logiques de parcours

Le **dispositif PAACO/Globule**, déployé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, associe un dossier patient structuré et un système de liaison et de partage intégré dans une application mobile (dite « globule ») reconnue par tous moyens de communication électroniques. Il met à disposition l'annuaire des intervenants et des partenaires, le réseau familial et des aidants, les documents du patient, les agendas et plannings, les traitements, l'historisation des prises en charge et la traçabilité du parcours. Globule est également ciblé pour l'usage de la téléexpertise et utilisé par les dispositifs de coordination des territoires PAERPA et par de nombreuses Maia (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie).

Les pharmaciens participent pleinement au développement du dispositif, notamment pour le suivi de chimiothérapie-orale entre la ville et l'hôpital.

Repérer à l'officine les personnes âgées en situation de fragilité

L'étude « **évaluation gériatrique à l'officine** » réalisée en Picardie en 2016 a montré la faisabilité du dépistage de la fragilité à l'officine. Cette expérimentation consistait à évaluer à la fois l'observance, le niveau de fragilité des patients âgés de plus de 65 ans mais également à identifier les éventuels problèmes liés à la pharmacothérapie et à faire des propositions thérapeutiques au médecin traitant.

Sur les 892 patients inclus dans l'étude, 28% étaient fragiles ou très fragiles dont plus de la moitié gérait seule ses traitements et 12% avaient une mauvaise observance. 333 interventions pharmaceutiques ont, par ailleurs, été réalisées et transmises au médecin traitant. Cette étude a permis de démontrer qu'un entretien pharmaceutique d'évaluation gériatrique était non seulement faisable en officine car peu chronophage, mais constituait une réelle plus-value pour la population âgée fragile qui est la plus exposée et la plus sensible à la iatrogénie médicamenteuse (*International Journal of Clinical Pharmacy*, 2017).

Renforcer la conciliation médicamenteuse et le lien ville-hôpital

25% des admissions des plus de 85 ans sont dues à un problème de iatrogénie médicamenteuse (interactions, surdosages...), principalement aux étapes de transition du parcours de soins du patient. L'équipe pharmaceutique du CHU de Nantes et l'équipe médicale du service de soins de suite et réadaptation gériatrique ont initié en 2011 une démarche de conciliation pour tous les patients hospitalisés dans le service.

Cette initiative a mobilisé les pharmaciens et les médecins hospitaliers mais aussi de ville. Une coopération s'est établie à l'entrée dans le service pour connaître les traitements du malade - **en s'appuyant notamment sur le dossier pharmaceutique** - et à la sortie pour informer les acteurs de santé autour du patient de ses traitements de sortie d'hospitalisation.

Fin 2015, sur 192 hospitalisations, 89% ont été conciliées à l'entrée et 57 divergences non intentionnelles ont été constatées et ont engendré une modification de 11% des prescriptions. En sortie, 90% de conciliations ont été réalisées, 72 courriers ont été envoyés à l'officine et 111 au médecin. Le pharmacien a réalisé 78 interventions pharmaceutiques.



Le dossier pharmaceutique : un outil fiable et opérationnel pour la conciliation médicamenteuse et la coordination des soins

La **conciliation médicamenteuse** est une démarche qui permet d'établir une liste fiable complète de tous les médicaments pris par le patient sur une période déterminée. Cette liste est ensuite comparée au traitement actuel afin de repérer et corriger les divergences.

Le dossier pharmaceutique recense l'ensemble des traitements dispensés à un patient. Au même titre que les pharmaciens d'officine et les pharmaciens exerçant en pharmacie à usage intérieur, les médecins des établissements de santé ont également accès aux informations contenues dans le DP de leur patients.

Avec **38,3 millions de patients dotés d'un DP actif**, et **470 établissements de santé abonnés dont 407 raccordés exactement**, cet outil représente une avancée significative en matière de conciliation médicamenteuse. Il est en effet exhaustif à 91,4% et **dans 25% des cas, c'est la seule source d'information disponible aux urgences**, selon une étude réalisée au CH d'Agen en 2015.

MIEUX ASSOCIER LES PHARMACIENS À LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE PREMIÈRES PISTES DE PROPOSITIONS

⇒ **Proposition n°1 : Promouvoir le repérage par les pharmaciens des personnes âgées en situation de fragilité**

Les personnes âgées se rendent très régulièrement dans leur officine. Les pharmaciens biologistes sont quant à eux amenés à effectuer des visites au domicile des patients. Les pharmaciens, officinaux ou biologistes, pourraient mener un bref entretien, au cours duquel, grâce aux signes cliniques et à une grille spécifique validée, ils identifieraient les personnes âgées en situation de fragilité. Les pharmaciens biologistes pourraient par ailleurs plus particulièrement participer au repérage et à la surveillance de la dénutrition chez les patients grand âge, par le dosage de certains marqueurs biologiques spécifiques. Ils pourraient ensuite orienter le patient dans le système de soins et participer, le cas échéant, à la mise en place des dispositifs de soutien nécessaires pour les patients à domicile.

⇒ **Proposition n°2 : Promouvoir la préparation des doses à administrer (piluliers) pour des patients âgés polymédiqués**

⇒ **Proposition n°3 : Accompagner le maintien à domicile : installation du matériel (systèmes de téléassistance, objets connectés, etc.)**

⇒ **Proposition n°4 : Promouvoir l'implication des pharmaciens dans le dispositif PAERPA**

L'expérimentation PAERPA a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus, en mettant fin aux difficultés ou ruptures dans leur parcours de soins. Il s'agit de mieux coordonner les différents intervenants afin de préserver l'autonomie de ces personnes. Dans ce dispositif, les pharmaciens contribuent au repérage des personnes en situation de fragilité. Cette implication pourrait être renforcée en intégrant systématiquement les bilans partagés de médication dans les plans personnalisés de santé (PPS).

⇒ **Proposition n°5 : Systématiser la conciliation médicamenteuse à l'entrée et à la sortie des établissements de santé et médico-sociaux**

Les pharmaciens des établissements de santé ont d'ores et déjà accès au DP pour la conciliation à l'entrée. L'intégration dans le DP des fiches de conciliation médicamenteuse effectuées en sortie des établissements permettrait un meilleur partage des informations entre professionnels de santé et un renforcement du lien ville-hôpital.

L'Ordre national des pharmaciens regroupe les 74 115 pharmaciens exerçant leur art en France, dans les officines de pharmacie, dans les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, l'industrie ou la distribution en gros du médicament. Il assure des missions de service public qui lui ont été attribuées par le législateur et qui sont définies dans le code de la santé publique.

Plus d'information sur : www.ordre.pharmacien.fr

Présidente :

Carine Wolf-Thal | presidence@ordre.pharmacien.fr

Contact : Direction des Affaires publiques | 4 avenue Ruysdaël |
75379 Paris cedex 08 | mail : dapei@ordre.pharmacien.fr |
Tél. : 01 56 21 34 82

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) traite les données personnelles vous concernant pour vous envoyer ses lettres institutionnelles. Conformément au Règlement européen général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi nationale de protection des données, vous disposez d'un droit d'accès à vos données et de rectification. Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition, de portabilité de vos données, d'effacement ou de limitation du traitement des données en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@ordre.pharmacien.fr
Pour en savoir plus sur vos droits, consultez la page « Mentions légales Informatique et Libertés » accessible sur notre site Internet www.ordre.pharmacien.fr dans la rubrique « Qui sommes-nous / Protection des données personnelles ».